ART. PREMIER N° 42448

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

| Commission | |
|--------------|--|
| Gouvernement | |

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N º 42448

présenté par

Mme Ressiguier, M. Coquerel, M. Bernalicis, M. Lachaud, Mme Fiat, M. Corbière, M. Mélenchon, M. Larive, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, Mme Obono, Mme Rubin, Mme Autain, M. Ruffin, Mme Panot et Mme Taurine

à l'amendement n° 26730 de M. Jumel

ARTICLE PREMIER

A l'alinéa 2, après le mot :

« égalité »,

insérer les mots :

« complète ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A la vue des inégalités femmes-hommes qui sont multiples et inacceptables, le système doit avoir pour objectif de les faire disparaître. Si des inégalités demeurent, le système actuel de retraite contribue à corriger en partie les écarts grâce à plusieurs dispositifs de solidarité : réversion, droits familiaux. C'est un sous-amendement rédactionnel.